



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 25 janvier 2017, 20H30

**Date de la convocation :** 18 janvier 2017

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** APPERT Annie, ARNAL Stéphane, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, LARDET Denis, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

**Absents excusés:** LAURENT Jean

**Pouvoirs :** LAURENT Jean à CATHERIN Denis

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** COULON Arnaud.

☒ Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2016: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec trois abstentions des personnes alors absentes.

M. le Maire commence la séance en rappelant à l'ensemble des conseillers que les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017 et les élections législatives les dimanches 11 et 18 juin 2017. Il les invite donc à bloquer dès maintenant cette date à leur agenda car il faudra du monde pour tenir les bureaux de vote et pour le dépouillement. Il rappelle également que désormais les bureaux seront ouverts de 8h à 19h.

M. le Maire remercie les conseillers pour leur présence à la cérémonie des nouveaux arrivants, aux arbres de Noël des écoles et à la cérémonie des vœux.

### **Débat sur le Rapport d'observations définitives de la Cour des Comptes pour le SIEA**

La chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion du Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) pour les exercices 2009 à 2014.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- les compétences, domaines et modalités d'intervention du syndicat ;
- la gouvernance ;
- la politique en matière de haut et très haut débit dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières ;
- la fiabilité des comptes ;
- la situation financière du syndicat ;
- la gestion des ressources humaines.

Lors de sa séance du 8 juillet 2016, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président du SIEA pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport a eu lieu le 18 novembre 2016. En application de l'article L. 243-7 du code des juridictions financières, ces observations définitives ont été transmises par mail aux conseillers, suivies de la réponse du SIEA, et sont disponibles sur le site de la CDC. Elles sont présentées en conseil municipal pour donner lieu à débat.

Les conseillers ne peuvent qu'approuver les remarques de la CDC et le débat est rapidement clos.

### **1) Non restitution de retenue de garantie à la société de MGK**

Une retenue de garantie est toujours en suspens pour l'entreprise MGK, dans le cadre du marché de travaux de la transformation de l'ASF en bar restaurant. M. le Maire rappelle au conseil que l'entreprise MGK sise à Viriat était attributaire du lot n°1 « Démolition- Gros œuvre » pour un montant initial de 38 498.71€ TTC signé le 16 septembre 2013. Par courrier en date du 3 décembre 2013, l'entreprise MGK abandonne les travaux alors qu'elle n'a pas terminé ses prestations qui ont dû être confiées à d'autres artisans pour que les locaux soient fonctionnels. Les travaux effectués seront soldés à 21 532.86€ TTC. La retenue de garantie d'un montant de 1 076.64€ TTC n'est pas libérée à ce jour.

Après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à la restitution de la retenue de garantie de 1 076.64€ TTC au mandataire judiciaire en charge de la liquidation de l'entreprise, en raison des préjudices subis par la commune du fait de l'abandon des travaux en cours de marché par cette dernière et des malfaçons des travaux réalisés.

### **2) Réfection du réseau d'assainissement des Pinoux : adoption de la Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement.**

M. le Maire explique au Conseil qu'il convient d'apporter un complément à la délibération du 7 septembre 2016 portant engagement sur le projet de travaux de réfection du réseau d'assainissement des Pinoux et demande de subventions au Département et à l'Agence de l'Eau. En effet, les travaux étant d'un montant supérieur à 150 000 € HT, l'Agence de l'eau exige l'engagement du maître d'ouvrage à respecter les principes de la Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, décide ainsi d'apporter les compléments suivant à la délibération du 7 septembre 2016 en imposant de:

- réaliser cette opération d'assainissement collectif de réfection du réseau d'assainissement des Pinoux (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale) ;
- mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération de réfection du réseau d'assainissement des Pinoux sera réalisée sous Charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

### **3) Renouvellement de la convention pour la télétransmission des actes budgétaires**

M. le Maire rappelle au Conseil que la Commune télétransmet ses délibérations et arrêtés en Préfecture depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et ses actes budgétaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La convention signée avec la Préfecture 9 avril 2014 arrivera à échéance le 6 avril 2017. Il convient donc de la renouveler pour poursuivre cette dématérialisation. Le renouvellement se fera ensuite chaque année par tacite reconduction.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

**Vu** l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

**Considérant** que la commune de MANZIAT souhaite poursuivre la dématérialisation de ses actes au contrôle de légalité à la préfecture ;

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité:

- Décide de poursuivre la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

#### **4) Ouverture anticipée de crédits en section Investissement 2017 du budget communal**

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il faut ouvrir dès maintenant des crédits d'investissement au budget 2017.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'article L.1612-1 du CGCT donnant la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant que l'Agence d'ingénierie a été mandatée pour étudier d'éventuels travaux sur l'entrée sud de la RD 933 et la société Philippot Roland pour effectuer l'enduit du mur arrière de la mairie toujours à nu ;

Considérant que les factures de ces travaux risquent d'arriver avant le vote définitif du budget et que ces crédits n'avaient pas été prévus au budget 2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits d'investissement suivantes au budget communal 2017 et s'engage à inscrire au budget primitif les recettes correspondantes:

| Article   | Opération | Tiers                   | Objet                              | Montant TTC | Reste engagé |
|-----------|-----------|-------------------------|------------------------------------|-------------|--------------|
| 2031      | 178       | Agence d'ingénierie Ain | AMO aménagement RD Sud             | 3 240,00    | 3 240,00     |
| 21311     | 93        | Philippot Roland        | Création enduit mur arrière mairie | 9 000,00    | 9 000,00     |
| TOTAL TTC |           |                         |                                    |             | 12 240,00    |

#### **5) Décision du Maire : Renouvellement du contrat d'assurance statutaire CIGAC**

En vertu de la délibération du 16/04/2014, M. le Maire peut « passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes».

Il informe donc le Conseil que le contrat d'assurance du personnel avec le CIGAC a été renouvelé, pour une période de quatre ans, aux conditions suivantes :

- pour les agents CNRACL, l'option de garantie à 4.85% du traitement brut avec franchise ferme de 15 jours pour le risque maladie ordinaire uniquement ; (5.34% l'année précédent et 6.55% pour le contrat proposé par le CDG)
- pour les agents IRCANTEC, l'option de garantie à 1.00% du traitement brut avec franchise ferme de 15 jours pour le risque maladie ordinaire uniquement. (1.45% l'année précédente et 1.20% pour le contrat proposé par le CDG).

### **Comptes rendus des commissions :**

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Luc VOISIN revient sur les passages caméra qui ont eu lieu dans le réseau d'assainissement des Pinoux, pour lesquels la commune et le maître d'œuvre attendent les résultats. Des enquêtes de branchement sont en cours sur ce réseau pour s'assurer que les habitations sont bien raccordées. M. le Maire insiste une fois de plus sur le fait que les eaux pluviales ne doivent pas être déversées dans le réseau d'eaux usées car elles saturent la nouvelle station, ce qui est vu d'un mauvais œil par la police de l'eau. De plus cela engendre une augmentation du coût de traitement. La maison sinistrée qui sera reconstruite au lotissement en profitera pour séparer ses eaux pluviales du réseau d'assainissement. La commune amènera un réseau par le chemin arrière.

L'entreprise PYC s'agrandit avec une chaîne de fabrication de biscuits. Elle a donc volontairement entamé toutes les procédures avec la commune pour se mettre aux normes et signer une convention de déversement.

La commune a en revanche dû trouver un compromis avec l'entreprise SIAC qui ne devrait plus être raccordée à la station, et lui a accordé jusqu'au 30 septembre 2017 pour se rendre autonome. Cependant son dossier d'épandage est pour l'instant rejeté par la Préfecture.

La commune étudie également des devis pour une opération de police des réseaux sur toute la zone de Lavy.

Luc VOISIN informe ensuite le conseil que la commission devra faire un point sur le passage au zéro phytosanitaire avec le responsable des agents techniques et mettre un article sur ce sujet dans le Manziat Infos pour informer les habitants que le désherbage ne se fera plus comme avant. Il faudra donc admettre la reconquête de l'herbe un peu partout dans les espaces urbanisés, dans les joints de pavés, les espaces en gravier, le long des trottoirs etc....

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH):

Agnès CATHERIN revient sur le Comité consultatif des sapeurs-pompiers qui a eu lieu le 28 novembre 2016 et sur l'assemblée générale qui a suivi le 17 janvier dernier. Le règlement intérieur est en cours d'élaboration, les pompiers qui ratent régulièrement des manœuvres ont été rappelés à l'ordre par leur chef de corps.

Le 16 décembre les animateurs des TAP ont été réunis pour faire le point, il s'avère que tout se passe très bien depuis l'instauration de la demi-journée de TAP : les animateurs ont le temps de proposer des activités intéressantes, ils sont fidèles à leurs postes, comme les enfants inscrits.

Agnès CATHERIN a assisté, avec Mr le maire, à l'assemblée générale de la pêche et précise que l'association du Goujon a été dissoute et ses membres ont intégré l'association de la Loeze qui devrait être renommée « le Goujon de la Loeze ». La commune continuera de mettre ses étangs à disposition de cette nouvelle association dans les mêmes conditions

qu'auparavant si les pêcheurs en font la même utilisation. Une convention sera rédigée dans ce sens.

Elle a participé à l'assemblée générale des Amis du patrimoine.

Elle a rencontré les conscrits en présence de Mr le Maire, du policier et de Corinne SIBELLAS pour faire le point avec les intéressés et leurs parents, comme chaque année.

La commission a étudié la demande de subvention exceptionnelle de l'association Bouche à oreille pour l'organisation de son 10<sup>e</sup> anniversaire et a accepté de lui accorder la somme de 200 € qui sera proposée au vote au prochain conseil

La commission a rencontré l'association du Tennis pour s'assurer de la pérennité de cette dernière avant que le conseil n'arbitre parmi ses projets la construction de nouveaux cours de tennis. L'association de 32 adhérents a assuré ne pas vouloir fusionner afin de garder son identité et souhaite quitter les tennis couverts dont l'utilisation la ruine. La commission est favorable à la construction de deux cours à côté du gymnase au vu des garanties données par les membres du club auditionnés, ne pas donner une suite favorable au projet provoquerait la disparition du club. M. le Maire présente donc au conseil les plans d'implantation ainsi que le meilleur devis qu'il a obtenu de 67 173.66€ HT, et précise que la commune a reçu un accord de subventionnement à hauteur de 35% (20% de l'état et 15% du département). La région a été sollicitée mais n'a pas encore répondu. Les anciens cours de Chassagne deviendraient par la suite, si le projet voit le jour, un parking pour le foot.

Agnès CATHERIN informe également le conseil que la commission proposera un nouveau jeu pour le skate parc dans le cadre du vote du budget. Thierry BOYAT insiste sur le fait qu'il est important d'aménager un tel espace car tous les parents ne disposent pas d'un jardin pour leurs enfants.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH):

Denis CATHERIN revient sur les travaux de peinture réalisés à l'école suite au dégât des eaux, et aux travaux en cours sur le mur arrière de la mairie.

Il fait un point sur les réunions du SPANC, des bâtiments et des ordures ménagères auxquelles il a assisté à la communauté de communes. Le SPANC reconduit ses tarifs 2016 en 2017, une trentaine d'habitations étant concernée sur la commune. La redevance des OM elle sera très légèrement en baisse.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT):

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme. Il informe le conseil qu'un PV de constatation a été réalisé pour une habitation dont le permis de construire a été déposé en 2006 et pour lequel les travaux n'ont pas avancé depuis 2007. Une nouvelle constatation sera réalisée dans 6 mois et si les travaux ne sont pas relancés la commune saisira le procureur de la république.

M. le Maire revient sur les points lumineux défaillants pour lesquels la commune a reçu un devis et sur le variateur du centre bourg qui doit permettre les coupures d'éclairage mais ne fonctionne toujours pas malgré les nombreuses relances au SIEA. Il est donc impossible pour le moment de faire un point sur les économies liées aux coupures nocturnes, toutes les coupures n'étant pas effectives.

De même, il informe le conseil qu'il refuse systématiquement toute demande du SIEA visant à implanter des poteaux pour installer la fibre optique. M. le Maire rappelle qu'il est plus que favorable à la fibre optique, mais que la commune a dépensé beaucoup d'argent pour enfouir certains de ses réseaux, ce n'est pas pour que le SIEA en rajoute à chaque nouvel abonné. La

commune n'a pas à payer les « pots cassés » qui subsistent entre Orange (qui interdit l'utilisation des siens) et le SIEA. Ce dernier doit donc amener la fibre en souterrain, comme il sait le faire. Le contentieux qu'ils ont entre eux ne doit pas pénaliser la commune.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD rappelle que le Manziat Infos devra être distribué le week-end du 25 février. Une cérémonie de remise des cartes d'électeurs aura lieu le 24 mars.

Elle rencontre en compagnie de Mr le Maire le responsable des Vendanges de l'humour samedi 29 janvier afin de faire le point avec lui sur la soirée qui s'est déroulée à Manziat et d'envisager un spectacle pour novembre 2017.

Sur proposition d'Amélie JULLIN, la commission étudiera la possibilité d'ouvrir un concours photos aux habitants pour trouver la couverture du prochain bulletin municipal et de son calendrier.

### Questions diverses

M. le Maire informe le conseil du retour de Sylvie SERAUT, ATSEM, arrêtée depuis le 31 août 2015, en mi-temps thérapeutique avec restrictions. Elle sera à l'école le matin, et Géraldine DUFLOUX continuera de la remplacer les après-midi et pour les TAP.

M. le Maire revient sur la présentation qui a été faite par les gendarmes aux élus, qui leur a permis de mieux se rendre compte de leur actions et des problèmes du secteur.

Des formations aux gestes de premiers secours seront proposées, par groupe de 10, par l'Union des sapeurs-pompiers, en association avec la commune pour les manziatis intéressés. L'information sera diffusée dans le prochain manziat info.

M le Maire informe que les élus de MANZIAT qui le souhaitent, ont pu rencontrer le 16 janvier l'association RUDI, qui avait déposé des tracts dans les boîtes aux lettres concernant les éoliennes, et ensuite le 19 janvier Valorem. Les membres de RUDI sont favorables aux énergies renouvelables et ne se disent pas contre les éoliennes. Ils reprochent à Valorem d'avoir annoncé des mâts de 130 m à 150 m au départ et maintenant d'évoquer des mâts de 180 m de haut. Les échanges avec l'association RUDI ont été courtois et constructifs.

Le projet en est toujours au stade des études et les élus ont les mêmes informations que la population des quatre communes concernées retranscrites dans des lettres d'informations qui ont été distribuées dans les boîtes aux lettres et via le site de Valorem. Ce ne sont pas les élus qui décident de la construction d'un parc éolien mais bien l'Etat. La décision est prise par le Préfet, après concertation avec les riverains et consultation du conseil municipal.

Valorem doit organiser une réunion publique au printemps et prépare une nouvelle lettre d'information. Toutes les informations concernant le projet sont sur le site internet de valorem : [valorem-energie.com](http://valorem-energie.com)

Les différents trous dans les voiries ont été signalés aux entreprises. La socafl doit se pencher une fois de plus sur son revêtement de la Rue du Chêne qui a encore de gros défauts.

Le couvercle du tampon situé au carrefour des feux va être réparé.

M. le Maire informe que les services administratifs de la mairie disposent de trois copieurs. Un de ceux-ci vient d'être supprimé et un deuxième suivra en fin d'année et ce afin de faire des économies de fonctionnement.

(Séance levée à 23h25)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,